

Capital and Business Support  
Division

Division du soutien aux immobilisations  
et aux affaires

315 Front Street West  
15<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

315, rue Front Ouest  
15<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2022: SB33**

**Date :** 16 novembre 2022

**Note de service**

**Destinataires :**

Responsables des affaires scolaires  
Surintendants des installations et de la planification

**Expéditeurs :**

Mehul Mehta  
Directeur  
Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires

Xiaofei Wang  
Directrice  
Direction de la modélisation et des prévisions pour l'éducation

**Objet :**

Vérification des données à l'échelle des écoles pour les états financiers 2022-2023 et les prévisions et prévisions révisées pour 2023-2024, et mises à jour sur les règles d'affaires et procédures du SIMMOS

Le processus de vérification des données à l'échelle des écoles (VDE) a pour but de vérifier les données à l'échelle des écoles pour permettre de déterminer les subventions et le financement à l'échelle des écoles pour les états financiers 2022-2023 et les prévisions et prévisions révisées pour 2023-2024 ainsi que les listes d'écoles admissibles.

Ces listes serviront aux calculs du financement des établissements scolaires dans les états financiers 2022-2023 et les prévisions et prévisions révisées pour 2023-2024. Les conseils scolaires sont tenus d'examiner toutes les données des écoles fournies dans les listes pour s'assurer qu'elles sont complètes et exactes d'ici au 13 janvier 2023 (voir le Tableau 1 plus bas).

**Tableau 1 : Activités de haut niveau et échéanciers :**

N°	Activités	Processus détaillé	Échéanciers
1	Directives du ministère concernant la VDE envoyées aux utilisateurs des conseils scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le ministère fournira un modèle Excel de données à l'échelle des écoles devant être révisé et mis à jour, le cas échéant, ainsi que des directives aux conseils scolaires sur la façon de saisir ces données dans le SIMMOS.</li> </ul>	Du 4 au 11 novembre 2022

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les modèles de VDE et les directives seront accessibles dans le Portail de téléchargement de fichiers (PTF) du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) sous le dossier des prévisions pour 2023-2024 conformément au guide d'utilisateur du PTF.</li> </ul>	
2	Formation sur le modèle SIMMOS-VDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le ministère offrira aux conseils scolaires une formation en ligne sur la façon de vérifier, saisir et mettre à jour leurs données à l'échelle des écoles dans le SIMMOS.</li> <li>La formation décrira les changements particuliers au processus de VDE pour 2022-2023 par rapport à l'année précédente.</li> <li>Les utilisateurs des conseils scolaires inscrits dans le SIMMOS recevront une invitation à la réunion. Veuillez communiquer avec le ministère si vous n'êtes pas un utilisateur inscrit dans le SIMMOS et que vous désirez assister à la formation.</li> </ul>	23 et 24 novembre 2022
3	Vérification des données des conseils scolaires et transmission du modèle de VDE révisé ou rempli au ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les conseils scolaires sont tenus de vérifier et de mettre à jour leurs données dans le SIMMOS pour les champs mentionnés au Tableau 2 plus bas. Pour le sous-ensemble de champs défini dans le modèle, transmettez les modèles remplis avec confirmation par signature de la ou du responsable des affaires scolaires et de la ou du responsable de la planification.</li> </ul>	13 janvier 2023

Nous rappelons aux conseils scolaires que le fait de ne pas transmettre les données exactes au moyen du processus de VDE défini pourrait avoir des conséquences négatives sur les calculs du financement des établissements scolaires, qui comprend ce qui suit :

- Élément complémentaire à même la Subvention pour le fonctionnement des écoles et la Subvention pour la réfection des écoles (ce qui a également une incidence indirecte sur le financement au moyen du Redressement pour baisse des effectifs);
- Subvention de base pour les écoles;
- Allocation pour les écoles subventionnées;
- Allocation pour l'actualisation linguistique en français;
- Allocation pour la mise en œuvre des programmes d'enseignement et de l'évaluation.

Les listes finales des écoles admissibles au financement pour 2022-2023 seront transmises aux conseils scolaires à des fins de vérification et de confirmation au plus tard le 30 avril 2023. Veuillez noter que la liste inclura les écoles qui pratiquent l'apprentissage à distance, le cas échéant, à des fins de référence uniquement. Comme par les années passées, les écoles qui pratiquent l'apprentissage à distance ne sont pas admissibles au financement des établissements scolaires, et les conseils scolaires seront tenus de répartir tout ETP déclaré dans OnSIS pour les écoles qui pratiquent l'apprentissage à distance dans les établissements d'origine des élèves pour chaque date de recensement dans le SIFE. Nous demandons aux conseils scolaires de communiquer avec les agents des finances du ministère en cas de divergence et de confirmer les listes

d’ici au 15 juin 2023. De plus amples détails seront accessibles et communiqués une fois que les listes finales pour 2022-2023 sont prêtes.

En outre, pour assurer un financement d’ajustement temporaire équitable et exact, nous recommandons aux conseils scolaires d’informer le ministère de tout changement à leur inventaire transférable par courriel à l’adresse [EICCU.EDU@ontario.ca](mailto:EICCU.EDU@ontario.ca) au plus tard le 31 décembre 2022.

Le ministère a déployé le Système d’information sur les immobilisations scolaires (SIMMOS), qui remplace le SIIS et servira à maintenir des données exactes à l’échelle des écoles à partir du processus de VDE à compter de l’année scolaire 2022-2023.

Au cours des années précédentes, les changements aux données des écoles étaient recueillis et consignés dans le SIIS directement par les utilisateurs administrateurs des conseils scolaires ou du ministère. Pour le processus de cette année, nous demandons aux conseils scolaires d’apporter les changements aux champs sélectionnés mentionnés à la **colonne 1 du Tableau 2** ci-dessous directement dans le SIMMOS.

Puisque nous sommes conscients que certains aspects du SIMMOS pourraient nécessiter une formation, et dans le but de faciliter la transition du SIIS au SIMMOS, qui possède une nouvelle conception de structure des données et de nouvelles fonctionnalités, en plus de suivre de nouvelles règles d’affaires, nous demandons aux conseils scolaires de fournir des renseignements à jour dans un modèle Excel pour certains champs, comme mentionné à la **colonne 2 du Tableau 2** ci-dessous. Le personnel du ministère vous aidera à saisir ces champs dans le SIMMOS pour le compte des conseils scolaires.

**Tableau 2 : Champs du SIMMOS pour la VDE et renseignements pour les CSD afin d’effectuer les mises à jour directement dans le SIMMOS ou dans le modèle de VDE**

<b>COLONNE 1 : RENSEIGNEMENTS QUE LES CSD DOIVENT METTRE À JOUR DIRECTEMENT DANS LE SIMMOS</b>	<b>COLONNE 2 : RENSEIGNEMENTS QUE LES CSD DOIVENT TRANSMETTRE AU MINISTÈRE À L’AIDE DU MODÈLE</b>
<p><b>1. EUL – Formulaire d’entente d’utilisation des locaux (info tirée du SIIS) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom (nom de l’installation dans le SIIS)</li> <li>• Date d’expiration (date de clôture dans le SIIS)</li> <li>• Date de commencement (date d’ouverture dans le SIIS)</li> <li>• Degré de &amp; à (Plage de degrés dans le SIIS)</li> <li>• Numéro d’installation du CSD (identifiant unique du conseil dans le SIIS)</li> <li>• Coordonnées X/Y (ID dans le SIIS – coordonnées X/Y pour l’année en cours)</li> </ul>	<p><b>1. EUL – Formulaire d’entente d’utilisation des locaux (info tirée du SIIS) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement à la situation de l’EUL (changement à la situation de l’EUL/enr. de l’id. dans le SIIS),</li> <li>• L’école se trouve-t-elle dans un emplacement destiné à une autre utilisation?</li> <li>• Nouvelles valeurs sur les lieux (détails sur la capacité des locaux requis)</li> </ul>
<p><b>2. Formulaire pour division/programme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de fin du programme (date de fin du programme BDICE dans SISON)</li> </ul>	<p><b>2. Formulaire pour division/programme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme (BDICE) a-t-il déplacé des emplacements ou le programme (BDICE) a-t-il pris fin – pour déterminer les demandes concernant les écoles vacantes destinées à une autre utilisation, les fermetures d’école ou le changement d’emplacement d’une école.</li> </ul>

<b>COLONNE 1 : RENSEIGNEMENTS QUE LES CSD DOIVENT METTRE À JOUR DIRECTEMENT DANS LE SIMMOS</b>	<b>COLONNE 2 : RENSEIGNEMENTS QUE LES CSD DOIVENT TRANSMETTRE AU MINISTÈRE À L'AIDE DU MODÈLE</b>
<b>3. Formulaire pour le bâtiment :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• État opérationnel du bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Planifié,</li> <li>○ En construction,</li> <li>○ Opérationnel (possède un ID dans le SIIS qui lui est associé),</li> <li>○ Vacant (n'a pas d'ID dans le SIIS),</li> <li>○ Inactif (n'existe plus ou n'est plus la propriété du CSD)</li> </ul> </li> <li>• Adresse du bâtiment et son ID associé dans le SIIS</li> <li>• Tenure du bâtiment – détenu ou loué</li> </ul>	<b>3. Formulaire pour le bâtiment :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un nouveau bâtiment?</li> <li>• Mises à jour aux renseignements existants sur le bâtiment, par exemple date de mise en service, utilisation principale.</li> </ul>
	<b>4. Convention de redevance (CR) ou formulaire de conventions de bail immobilier (convention de BI) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouvelles CR ou mises à jour pour suivre la propriété des bâtiments</li> <li>• Création ou mise à jour de conventions de BI</li> </ul>
	<b>5. Numéro de programme ADU/ALT d'élèves de plus ou de moins de 21 ans</b>

## Personnes-ressources

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

- Pour des demandes de renseignements techniques se rapportant au SIMMOS : [ECIS.Admin@ontario.ca](mailto:ECIS.Admin@ontario.ca) | [SIIE.Admin@ontario.ca](mailto:SIIE.Admin@ontario.ca)
- Pour les demandes relatives aux affaires : [EICCU.EDU@ontario.ca](mailto:EICCU.EDU@ontario.ca)
- Pour SISON : [ONSIS\\_SISON@ontario.ca](mailto:ONSIS_SISON@ontario.ca)
- Pour des questions sur le financement à l'échelle des écoles : agents des finances du ministère

*Copies originales signées par*

Mehul Mehta, directeur, Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires

Xiaofei Wang, directrice, Direction de la modélisation et des prévisions pour l'éducation